

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 026-212602528-20260928-CM2026_6_03-DE



L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOuset, , Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Edwige GUILLEMIN, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ, Jérémy POURCHAILLE à Fanély RISSOANS, Anna ROMAJOOT à Marie-Renée AVON.

OBJET : 03 - Désignation des représentants du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres

Geneviève GIRARD,

VU l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales disposant que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

VU les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

VU l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales disposant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Jean-Michel BOCHATON, il convient, pour la bonne administration de la commune, de le remplacer dans ses fonctions au sein de cette commission ;

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a été initialement déposée ;

DONNE LECTURE de celle-ci :

* titulaires :

Majorité : **Antonin KOSZULINSKI, Laurent PÉMÉANT, Magalie MAS, Corine ARSAC**

Opposition : **Marie-José BAYOUD-TORRES**

* suppléants :

Majorité : **Stéphanie HOuset, Sabine TAULEIGNE, Michel BERNE, Alain MONTEUX**

Opposition : **Edwige GUILLEMIN.**

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADOPTER cette nouvelle composition de la commission d'appel d'offres.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 29 septembre 2026

Le Maire,

